

L'usage de l'arme de la grève n'est pas une question de droit, mais de force

On ne compte plus, ces derniers temps, les cas d'intimidation des travailleurs en lutte. Il s'agit d'une attaque généralisée contre la classe ouvrière, utilisant tous les moyens à la disposition de la bourgeoisie : depuis la psychologie (campagnes dans la presse, à la radio, à la télévision) jusqu'à l'intervention matérielle (qui va de la mobilisation traditionnelle d'équipes de jeunes, à l'action légale contre les "excès" de la grève, en passant par le remplacement des grévistes par l'armée). Ce sont les travailleurs des services publics qui sont plus particulièrement touchés, sous le prétexte spécieux que ces services sont d'« intérêt public », car dans ces conditions, l'abandon du poste de travail "trouble" l'ordre public et porte atteinte à l'intérêt "collectif".

Le problème n'est pas nouveau, ni exclusivement "national". Il concerne, au contraire, l'action antilouvrière générale menée par la bourgeoisie à l'échelle mondiale, action qui a abouti, en fonction des conditions objectives et subjectives de l'affrontement de classe, soit à l'interdiction de la grève, soit à une réglementation stricte, soit enfin à une "auto-

La position des syndicats

En Italie donc, ce problème a été abordé par la CGIL (CGT locale) dans une circulaire récente, où l'on peut lire qu'il s'agit "d'un problème extrêmement grave" auquel le "syndicat doit apporter des réponses et des solutions adéquates". Comme ce texte, qui émane de la direction du syndicat, doit servir de "base de départ pour ouvrir le débat dans l'ensemble de l'organisation", nous allons voir où est, pour le syndicat, la gravité du problème et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le texte commence par déclarer qu'"au cours de l'année dernière on a assisté à une série d'attaques contre le droit de grève, le droit à la discussion et l'autonomie des syndicats" dans tous les secteurs, mais particulièrement dans les services publics où, conformément à l'article 2 du Règlement de 1931 (règlement fasciste, s'entend, mais qui a échappé au "souffle libérateur" de la Résistance, et qu'on ressort, au bénéfice du capital, 27 ans après la Libération... antifasciste !), les préfets ont tout pouvoir pour prendre "les mesures indispensables à la sauvegarde de l'ordre public et de la sécurité publique". C'est en s'appuyant sur ce règlement qu'on a interdit la poursuite de toute une série de grèves, exactement comme à l'époque du fascisme.

L'ex-syndicat de classe trouve que l'article 2 doit faire l'objet de... discussions pour déterminer quelles sont les limites de son application (ce qui est déjà reconnaître le caractère "légal" de cet article). Il s'agit donc simplement de "limiter" ses effets, et comme le dit la CGIL avec satisfaction, sur ce point "il y a déjà eu un long débat sur le fond et toute une jurisprudence" si bien qu'en 1961, le Conseil d'Etat avait déjà précisé (mais à quoi sert donc ce sacré conseil, si, en dépit de — ou grâce à — ses "précisions", on en est toujours au même point ?), les limites d'application de l'article en question, en déclarant qu'il est parfaitement valable tant qu'il ne porte pas atteinte aux droits constitutionnels précisés par les articles 40, et surtout 12 et 23 sur l'inviolabilité de la liberté personnelle. Toutefois, malgré les arrêts du Conseil d'Etat, "les préfets ont encore des "possibilités pour pouvoir agir conformément à l'article 2".

Ces possibilités s'offrent aujourd'hui aux préfets d'une fa-

réglementation" (ce qui, aussi bien pour la bourgeoisie que pour les syndicalistes, représente la meilleure solution : la première jubile à l'idée d'avoir affaire à des syndicats "responsables", les seconds sont fiers de pouvoir décider "de façon autonome" ce qu'ils feront faire aux ouvriers).

Sans jamais perdre de vue l'aspect international du problème (soldats remplaçant les éboueurs à Paris, médecins militarisés en Belgique, répression légale en Grande-Bretagne, répression violente en Espagne ou dans les pays de l'Est "socialiste"), nous partons de ce qui se passe par exemple en Italie pour ce qui est de l'usage de cette arme spécifique d'intimidation ouverte que représente l'obligation légale d'interrompre la grève quand il apparaît (à la bourgeoisie) que celle-ci porte atteinte à l'intérêt "collectif", et nous en tirons des conclusions non pas "locales", mais concernant l'ensemble du prolétariat.

Çon beaucoup plus généreuse que par le passé et fournissent une arme pour une attaque de grande envergure contre les travailleurs des services publics. Aujourd'hui, le système d'interdiction de la poursuite de la grève ne frappe pas seulement les travailleurs qui "portent atteinte" à l'ordre public, mais aussi ceux qui se limitent à manifester sur le plan économique. De plus, le document syndical se plaint de ce que, alors que le syndicat a réaffirmé qu'il est "tout à fait favorable à un accord sur le nombre des travailleurs obligés à assurer leur service, pendant la grève, l'autre partie oppose un refus de principe à la discussion avec les organisations syndicales" parce que, selon elle, seule la direction de l'entreprise est compétente en ce qui concerne la sécurité des installations. Ce refus, dit-on en fanfaronnant, serait dû à la peur des patrons : ceux-ci ne voudraient pas accepter une "contribution" syndicale ayant des "incidences sur l'organisation du travail" (!) : curieuse contradiction avec ce qui est dit plus haut sur l'empressement du syndicat à accepter le rôle de briseur de grève en obligeant les travailleurs à assurer les services essentiels ! Quant à l'"incidence sur l'organisation du travail", il s'agit d'un rideau de fumée pour cacher le seul point qui tient à cœur aux syndicalistes : la peur de voir leurs fonctions limitées par la prise en charge de ces mêmes fonctions par l'administration patronale. Dans la suite de la circulaire il est dit en effet que "ce qui est encore plus grave que la limitation du droit de grève", c'est que "l'interdiction de poursuivre la grève se transforme objectivement en mesure visant non seulement à contraindre les organisations syndicales à des formes d'auto-réglementation du droit de grève, mais à discuter de ce droit avec l'autre partie". Ce qui est grave, ce n'est pas la limitation du droit de grève, mais que le syndicat (les bonzes) soit obligé de discuter avec le patronat dans un rapport d'infériorité !

Venons-en maintenant à la riposte que le syndicat se propose de mettre en œuvre pour répondre à l'attaque du patronat. On peut la résumer en cinq points :

1) La lutte des syndicats ne doit pas se limiter à une simple revendication de réforme des textes en vigueur, elle doit "entraîner une mobilisation

des travailleurs", et prendre un caractère "ouvertement politique".

2) Si, dans l'article 2, il y a une "marge d'interprétation" que les préfets utilisent, "le syndicat doit y faire obstacle, en se faisant lui-même l'interprète des exigences réelles et inéluctables du service".

3) Il faut qu'à propos des luttes dans les services publics, se crée "un vaste consensus" englobant les autres travailleurs, ainsi que les "citoyens", afin d'éviter les risques d'isolement.

4) Il faut, en outre, "réfléchir sérieusement (!!) au problème plus général des formes de lutte dans les services publics" afin d'arriver, "fût-ce indépendamment du problème de l'interdiction de poursuivre la grève", à l'"alliance" la plus large.

Il découle de ces deux derniers points que "c'est l'organisation syndicale elle-même qui doit établir, de façon autonome, les formes de lutte et les moyens d'assurer la sécurité des installations, la protection des personnes et la sauvegarde

Quelques observations

Examinons point par point la position de la centrale syndicale.

Mais d'abord une remarque de principe. Selon le marxisme, aucun article juridique n'a de force autonome. L'échafaudage juridique n'est rien d'autre que l'expression superstructurelle d'une structure économique donnée. Ceci vaut pour le "droit" de grève, sanctionné comme tel après avoir été conquis, à la suite de dures luttes, par les masses laborieuses, et remis en cause sur le plan juridique chaque fois que la combativité et la cohésion organisationnelle de la classe faiblissent. Cela vaut aussi pour l'article 2, qualifié de fasciste, qui n'aurait pas pu sortir indemne de la lutte de Libération, si celle-ci avait réalisé un véritable bouleversement des rapports sociaux, et qui ne pourrait pas être utilisé aujourd'hui (comme tant d'autres articles réglementaires fascistes) s'il ne répondait aux exigences d'une structure sociale qui est restée telle quelle depuis l'époque de sa gestion et qui a aujourd'hui plus que jamais besoin d'utiliser ces règlements. L'usage des textes juridiques dans un certain sens ne dépend pas des "arguties" (ou des prétendues "marges" d'interprétation) de tel ou tel magistrat, de tel ou tel préfet. Elle dépend de la nécessité pour ceux qui détiennent l'arme du pouvoir social (et donc des textes), de les mettre en vigueur, ainsi que, naturellement, de la possibilité (sur le plan des forces matérielles) de les appliquer. La première chose que devrait faire un syndicat qui se dit de classe, c'est de reconnaître honnêtement ce point ; mais nous savons aussi qu'une telle reconnaissance détruirait toutes les "hypothèses" sur lesquelles repose la mystification des problèmes de la classe, et donc tout l'édifice réformiste de la CGIL.

Au point 1, on affirme que la riposte devra être "politique" et passer par une vaste mobilisation des travailleurs. Mais, aussitôt après, on fait une première et très importante concession de principe en déclarant que l'on est disposé à se faire l'interprète, avant même toute sollicitation de la

Réformisme et services publics

Sur le plan formel, la position de la CGIL face aux problèmes des services publics est celle qu'avait déjà le réformisme avant la guerre de 1914.

de certains services qui, objectivement, ne peuvent supporter des solutions de continuité". Et, ajoute-t-on, il est préférable de prendre par avance et de "façon autonome", une telle initiative plutôt que d'être obligé d'en discuter.

5) Il faut attaquer les préfets et les entreprises hostiles aux droits des travailleurs "en mobilisant avec les travailleurs les forces démocratiques du pays", en utilisant "tous les moyens possibles", c'est-à-dire campagnes de presse, interventions de députés à la Chambre, prises de positions des conseils généraux, des conseils municipaux, liaison avec les autres catégories, actions en justice contre les "violations les plus graves". En attendant ce grand déploiement de forces, les dirigeants syndicaux excluent que les travailleurs ou les organisations syndicales puissent prendre, sinon à leurs risques et périls, l'initiative de refuser l'ordre de reprendre le travail. Il faut "étudier" calmement les initiatives à prendre, que diable !

part de l'Administration ou du Préfet, des "exigences réelles et inéluctables". Réelles et inéluctables pour qui ? Et dans quel sens ? C'est là le problème. Est-ce que cela veut dire qu'il existe effectivement une "marge" d'interprétation sur le caractère d'"utilité publique" de certains services et que ce que l'on discute ce n'est pas le principe, mais certaines modalités d'application ? D'une façon générale les préfets ne disent rien d'autre. S'agit-il de s'opposer à l'extension de cette "marge" ? Du point de vue bourgeois (Mussolini l'a très bien dit), tout ce qui concerne l'économie nationale relève de l'"utilité publique", si bien que les conflits entre patrons et ouvriers doivent être résolus de façon pacifique par le "libre établissement de conventions" corporatives, sans interruptions de travail, sous l'autorité de l'Etat, défenseur de l'intérêt "collectif". C'est là une solution cohérente du problème. Quand la société est bourgeoise, tout le patrimoine social appartient à la bourgeoisie. L'utilité publique, c'est ce qui est utile à la bourgeoisie, et toute atteinte à un organe quelconque de la production est une atteinte au pouvoir bourgeois. (Entre parenthèses, la position de Staline et de ses héritiers, terminologie "socialiste" mise à part, n'est pas très différente).

La position du marxisme révolutionnaire est elle aussi cohérente, et diamétralement opposée à la précédente. Pour notre part, nous ne connaissons qu'un seul type d'"utilité publique", un seul type d'exigence "réelles et inéluctables", et c'est celui qui est lié à l'intérêt historique du prolétariat comme classe révolutionnaire, pour elle-même et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, comme classe qui tend à abattre l'ordre social actuel et qui subordonne chacune de ses actions particulières à ce but final.

Quant à la position des bonzes syndicaux, elle n'est pas cohérente, et ne peut pas l'être, non pas parce qu'elle ne répond pas à un objectif précis, mais parce qu'elle doit, pour atteindre cet objectif, donner un coup de barre tantôt à droite, tantôt à gauche.

Elle repose sur l'illusion que le secteur public est, en tant que tel, perméable à l'action des organisations ouvrières, qu'il représente le premier anneau

de la conquête graduelle du pouvoir de "transformation", l'Etat est neutre ou neutralisable. L'action des travailleurs de ce secteur doit donc se subordonner aux "finalités" ainsi fixées en prenant directement en charge les "exigences réelles et inéluctables" de la "collectivité" et la revendication de réformes. La preuve que cette position n'est pas nouvelle et qu'elle est destinée inévitablement à faire faillite, nous la trouvons dans ce passage d'un article publié en 1910 par la "Critica sociale", la revue de Turati.

« En dépit de l'environnement capitaliste, le service industriel d'Etat représente un premier pas, objectif, tendanciel, de socialisme en action. C'est un corps socialiste par destination, qui cherche son âme. Tant que cette âme lui fait défaut et qu'il est soumis à l'esprit de l'ancienne oppression, il se produit en lui une réaction des travailleurs irrités. Le mot d'ordre "les chemins de fer aux cheminots" signifie les chemins de fer contre la nation (et contre les cheminots eux-mêmes, à leur insu). Il s'agit d'un équivalent en sens contraire, d'une réaction naturelle à un ordre social qui considère les travailleurs des chemins de fer comme une matière à exploiter, comme les serveurs d'une industrie privée. On retrouve là, la même mentalité, inversée, de l'esprit de classe. Les chemins de fer de la nation et pour la nation seront aussi aux cheminots, ils seront à tous... Ce qui vaut pour les chemins de fer, vaut aussi pour les entreprises municipales, les postes, les téléphones, l'enseignement, les administrations civiles en général, les travaux de mise en valeur des régions, les entreprises industrielles, les exploitations agricoles que l'Etat prend en charge et contrôle déjà en partie et que demain il prendra en charge directement, en les transformant et en se transformant lui-même... La réforme démocratique des grands services publics, c'est répétons-le, du socialisme en marche. »

Pris dans cette illusion fatale pour le prolétariat, le réformisme a vu jusqu'à la fin une avancée du socialisme dans la mise en place par le fascisme d'un contrôle toujours plus rigide de l'Etat bourgeois sur toute la société. On nous sert aujourd'hui le même refrain : le socialisme confondu avec l'extension du contrôle de l'Etat sur l'économie ; les pleurnicheries sur l'Etat qui, aveugle et sourd à son "auto-transformation", continue à traiter "ses" travailleurs comme une marchandise ; les organisations ouvrières qui appellent de leurs vœux des réformes démocratiques au profit de toute la nation ; les soi-disant partis marxistes qui se mettent en quatre non seulement pour réclamer la "démocratisation du secteur public", mais, et surtout, pour "rendre conscients" les prolétaires des "nouvelles" tâches concernant la prise en charge des responsabilités collectives qui leur incombent.

C'est pourquoi, au point 3 du texte syndical, il est question d'établir, sur la base des prémisses réformistes dont nous venons de parler, une médiation entre les intérêts des travailleurs des services publics et ceux des autres couches sociales, et même des "citoyens" concernés par tel ou tel service public. Aussi, au moment d'une grève dans un de ces services, verra-t-on à ne pas léser les intérêts légitimes de la population en provoquant une gêne "injustifiée". Au contraire, on se fera avec empressement l'interprète de ses exigences afin de créer un "vaste mouvement de soutien dans l'opinion publique".

En effet, le citoyen prolétaire est solidaire du prolétaire des

LE CHOMAGE, condition constante et nécessaire du mode de production et de l'oppression capitalistes

(Le début de cette étude a paru dans les numéros 146 et 147 du "Proletaire")

6. L'accumulation capitaliste, en faisant augmenter régulièrement le capital constant par rapport au capital variable, provoque non seulement une misère sociale toujours plus grande dans la classe ouvrière, mais aussi une diminution relative toujours plus importante de la force de travail occupée, c'est-à-dire une augmentation historique constante du chômage. Cette loi, dont le bour-

geois — cela va de soi — ne reconnaît pas la validité, est confirmée, comme toutes nos lois économiques, par les données de l'expérience historique dans les principaux pays industrialisés du monde.

La réalité du phénomène, même mutilée et déformée, apparaît quand même dans les considérations et dans les statistiques des économistes bourgeois.

FORCES DE TRAVAIL ET TAUX D'ACTIVITE EN ITALIE

	Forces de travail (en milliers)	Taux d'activité (pourcentage des forces de travail par rapport à la population)
1831		59,2
1959	21.286	43,79
1960	20.972	42,83
1961	20.882	42,48
1962	20.561	41,58
1963	20.134	40,31
1964	20.130	39,68
1965	19.920	38,77
1966	19.653	37,85
1967	19.796	37,77
1968	19.763	37,45
1969	19.534	36,79
1970	19.571	36,59
1971	19.506	36,22
1972 janvier	19.116	35,3
> avril	19.019	35,1

(Chiffres cités par le journal *Il Globo* du 1-8-1972).

Ces chiffres expriment un phénomène mystérieux : à l'augmentation de la population et donc, vraisemblablement, des individus

aptes au travail, correspond une diminution constante de la quantité des forces de travail (comme ils disent), et une partie toujours

plus importante de la population active n'entre dans aucun des secteurs de la production. Alors, le génial statisticien ne considère cette fraction de la population active même plus comme une partie de l'ensemble des forces de travail et l'efface purement et simplement du tableau. Après avoir réussi ce tour de prestidigitation qui consiste à faire disparaître les capacités productives de millions d'individus, le même génie se gratte le crâne avec perplexité pour... fournir une explication : « Nombreux sont ceux qui, ayant cessé toute activité (autrement dit, ont été licenciés), non seulement n'ont pas trouvé de travail, mais n'ont même pas cherché, et n'ont pas été remplacés sur le marché par des jeunes ». On introduit ainsi une distinction entre, d'une part, le chômeur qui cherche du travail, et qui continue à être une force de travail, et d'autre part, le chômeur qui renonce à s'inscrire sur les listes de placement : ce dernier n'est pas un chômeur, il n'est même plus un ouvrier : il n'est plus rien, et on préfère ne pas le voir. Dans la rubrique des « forces de travail » des statistiques « scientifiques » ne sont donc catalogués que les ouvriers occupés et les chômeurs « officiels ».

Comme, par ailleurs, on ne fait pas de différence entre, d'une part, les salariés et, d'autre part, les artisans, paysans et autres couches, l'ensemble constituant les « travailleurs », nous pouvons admettre que le prolétariat repré-

sente une partie historiquement croissante du chiffre total des forces de travail, et que la diminution du total est due à la forte diminution du nombre d'individus des autres classes soumis à l'action expropriatrice continue du capital.

Une fois admise cette augmentation du nombre absolu des prolétaires « occupés et chômeurs officiels », nous voyons qu'il y a eu accroissement de l'excédent ouvrier stable dans des proportions considérables, cet accroissement ayant été alimenté par le mouvement de rechange des générations ouvrières (les vieux rejetés dans le paupérisme, les jeunes absorbés dans une proportion moindre) et par la dissolution des couches moyennes et de la population paysanne. En conséquence, la forme latente de la surpopulation s'est renforcée. L'économiste bourgeois, au contraire, ne tient compte que de la forme instable du chômage conjoncturel, ou, dans la meilleure des hypothèses, d'une partie de la forme fluctuante : il oublie les formes de chômage consolidé et ne chiffre que les chômeurs « officiels ».

7. En Italie, d'après le même journal, le nombre de ceux qui ne travaillent pas s'élève à 22 millions. Ils se répartissent ainsi :

Ménagères : 48 % ; Etudiants : 15 % ; Retraités : 19,3 % ; Jeunes : 17,7 %.

Chaque groupe est traité par les statisticiens bourgeois de façon indépendante, comme si chacun d'eux (retraités, jeunes, femmes), pouvait se reproduire de façon autonome. Avec une pareille méthode, qui est exactement à l'opposé de la nôtre, on aboutit à une dispersion des composantes de la classe ouvrière. Le capital s'empare des individus à la fleur de l'âge, quand ils sont le plus rentables, et rejette les autres dans l'armée industrielle de réserve. Une préparation réelle à des travaux complexes n'étant plus nécessaire, les étudiants sont, pour la plupart, retenus dans une école-garderie, et attendent d'être admis sur le marché du travail, pendant qu'une large fraction de retraités en est exclue grâce à la « sécurité sociale ». Le capital se débarrasse d'eux après les avoir pressés et vidés, et sans leur avoir jamais accordé des miettes de l'énorme production qu'ils ont réalisée. Les femmes, ainsi que les enfants, représentent la force de travail la moins coûteuse et la plus malléable du prolétariat industriel ; elle est employée partout où elle peut faire concurrence à l'homme adulte, et c'est elle qui subit le plus directement les conséquences des mouvements et des transformations du capi-

(Suite page 4)

(Suite de la page 2)

services publics uniquement s'il voit en lui le combattant d'une même bataille de classe. Dans le cas contraire, tous les citoyens (y compris ceux qui, tout en étant de condition prolétarienne, sont privés même de la conscience de classe élémentaire qui naît de la participation physique à une lutte commune) ne pourront qu'être irrités par les arrêts de travail dans les services publics et les difficultés qui en résultent. Ils ne pourront pas ne pas devenir le meilleur support des appels au rétablissement de l'« ordre » (bourgeois) contre ce que le fascisme appelait « la folie de la grève ». Un métallo engagé dans une lutte, conscient de son devoir de classe, verra un frère dans l'éboueur qui ne ramasse pas les ordures ; l'usager des services publics (y compris le métallo, s'il ne vit pas la vie de la classe) verra dans ce même éboueur le mauvais exécutant d'un service dû, en tant que bien d'utilité publique, au contribuable.

Considérer l'usager comme un allié possible, c'est une position de collaboration de classe, et donc une position de trahison et de défaitisme. Telle est, aujourd'hui, l'action du syndicat. C'est pourquoi nous avons dit plus haut que cette position n'est identique que sur le plan formel à celle du réfor-

L'usage de l'arme de la grève

misme classique, car il ne s'agit plus d'une « illusion » dont on a été la victime, mais d'une acceptation consciente du point de vue de la classe dominante. On ne compte plus le nombre de « luttes » dans le secteur des services publics où les syndicats en appellent à la « population », en assurant que les travailleurs s'efforceront de réduire au maximum les inconvénients de l'arrêt de travail, et que, de toute façon, ils se battent non pas pour eux, mais pour un « meilleur fonctionnement des services publics », c'est-à-dire pour les rendre plus rapides et plus économiques. C'est uniquement dans cette mesure que l'on demande à la population de faire preuve de solidarité avec les grévistes « même si » il va y avoir quelque retard « involontaire » dans la distribution du courrier, le départ des trains ou le ramassage des ordures ménagères. Au nom de cette alliance, de cette approbation, on condamne les ouvriers à se confondre en excuses pour la grève à laquelle ils seraient « obligés » de recourir, contre leur gré, et que, par amour pour la collectivité, ils souhaiteraient éviter. On pleure, on bat sa coulpe, on se couvre la tête de cendres !

faire, même s'il est prématuré de parler des moyens pour y parvenir » (24 XII 72). Andreotti ne fait qu'appliquer de façon cohérente les indications de la « Critica Sociale » de 1910 (les chemins de fer contre la nation, c'est une absurdité !) et de la CGIL d'aujourd'hui (des exigences réelles et inéluctables du service !). Et comme il est cohérent, il ne cache pas que l'attaque est dirigée contre les ouvriers ! Pour ne pas perdre la face, le syndicat reste lâchement à mi-chemin : il veut arriver au même résultat, mais par d'autres moyens ! En réalité, les moyens et le but recherché sont les mêmes... En effet, ne déclare-t-il pas ouvertement au point 4 sa volonté de prendre lui-même « de façon autonome » les mesures que, dans le cas contraire, les préfets décideraient de prendre ? Mais alors, où est la différence entre l'action des bonzes et celle des préfets ? Tout simplement dans le fait que le syndicat doit décider « de lui-même » comment faire avaler aux prolétaires la pilule de la réglementation du droit de grève. En échange de ce service, le syndicat demande, en tant que représentant « qualifié » des travailleurs, que soit reconnu son rôle sur le plan institutionnel. En d'autres termes, les bonzes veillent sur leur part de gâteau, car ils savent que si le pouvoir prenait entièrement en charge les tâches qu'ils assument, le strapontin qu'ils occupent serait en danger. Mais alors que les préfets s'efforcent de châtrer les luttes sans médiations syndicales, les bonzes, eux veulent y arriver tout seuls. Il reste aux ouvriers qui veulent sauver leurs « droits » à se garder aussi bien sur leur droite que sur leur gauche.

Au point numéro 5, la CGIL énonce toute une série de mesures pour défendre ces droits, mais, à y regarder de plus près, celles-ci se ramènent à faire « pression » grâce à un « vaste soutien de l'opinion publique » pour obtenir une réforme des lois et des services publics. La « mobilisation » promise au début s'est volatilisée. On parle

bien de liaison avec les autres catégories, mais ce n'est pas pour étendre et intensifier les luttes prolétariennes. Il s'agit au contraire de les amalgamer aux protestations et aux lamentations des petits commerçants, boutiquiers, artisans, etc..., bref, de la « population ». Redisons-le : le sort des luttes ne dépend pas des lois, ce sont

Nos positions

En conclusion, face à l'ignoble programme capitulaire de l'opportunisme, nous pouvons résumer de la façon suivante nos positions sur la défense du « droit » de grève, dans le cas particulier des interdictions de poursuite de la grève dans les services publics :

1) L'usage d'une arme, quelle qu'elle soit, de la lutte de classe n'est pas une question de droit, mais de force (et ceci vaut pour les deux antagonistes).

2) L'attaque, menée au moyen de l'interdiction de poursuite de la grève, dans le secteur des services publics fait partie intégrante d'un plan plus vaste d'attaque généralisée contre l'usage des armes traditionnelles de lutte de la classe ouvrière. Cette attaque est déclenchée à partir des secteurs les plus exposés et les plus isolés, autour desquels, pour ces raisons mêmes, doit se rassembler la solidarité active de l'ensemble du prolétariat grâce à une véritable unification des luttes, afin de ne pas laisser isolés ces secteurs exposés.

3) Cette attaque ne pourrait être menée, ou du moins se heurterait à de tout autres obstacles, si le mouvement syndical de classe n'était pas extrêmement faible, cette faiblesse étant inversement proportionnelle à la force actuelle de l'opportunisme.

4) Le syndicalisme démocratique divise le prolétariat en morcelant les luttes.

Il le châtré en lui faisant miroiter (en échange de la renonciation à être lui-même) une série d'améliorations du système social actuel, dans

les lois qui dépendent de la force réelle exprimée par les luttes. Seule une action généralisée de la masse des ouvriers est capable d'envoyer promener le terrorisme légal ou illégal. Le prolétariat doit donc se mettre en mouvement en tant que force réelle, en tant que force réelle autonome, pour ses intérêts historiques, et non pas comme une catégorie parmi d'autres voulant obtenir une prétendue réforme de la société.

le cadre de ce système. Il tend à institutionnaliser un facteur non de force, mais de faiblesse.

5) La lutte contre l'attaque antigreve menée par l'Etat ne pourra devenir efficace que si elle se double d'une lutte pour la réorganisation du prolétariat en force syndicale autonome, ayant rompu avec la société bourgeoise. Cette lutte, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, doit se faire dans le sens d'une cohésion toujours plus étroite des prolétaires de toutes les catégories sur un front unique de combat, ce qui implique un affrontement direct avec les directions syndicales actuelles.

6) C'est le Parti de classe qui est l'arme indispensable pour mener cette bataille en toute clarté. Mais si la croissance du Parti est bien liée à la reprise sur une vaste échelle de l'affrontement de classe — et donc aussi à la croissance du mouvement ouvrier organisé sur le terrain économique — en ce sens qu'elle est à la fois l'effet et la cause de la reprise, le Parti, par sa nature, son origine, sa fonction dépasse les limites, les avancées et les reculs, le caractère contingent de la lutte économique.

C'est dans cette direction qu'agiront les premiers noyaux d'ouvriers conscients. Il ne s'agit pas, malheureusement, de renverser du jour au lendemain, un rapport de force aujourd'hui favorable à la bourgeoisie, mais dès à présent d'énoncer clairement les positions de classe et de les faire progresser avec la tenacité invincible de la vieille taupe, du communisme !

Gouvernement, préfets et syndicats

Le gouvernement, pour sa part, joue exactement sur les mêmes facteurs pour créer à son profit les bases d'une vaste opération antigreves, et il peut le faire parce que les forces auxquelles le syndicat fait appel appuient les desseins du gouvernement. Dans une interview récente publiée par l'hebdomadaire « Famiglia Cristiana » le ministre Andreotti affirmait, à propos de la grève des employés de l'aéroport de Rome : « Je crois vraiment que certains services publics particulièrement délicats doivent être soumis à une réglementation, et je peux dire que nous sommes en train d'étudier différentes mesures. Cette réglementation ne représentera pas une action antisindical, mais une protection du service public. Le trafic aérien connaît une baisse considérable à cause précisément des difficultés provoquées par les grèves. Nous trouverons bientôt une solution qui ne porte pas atteinte au droit syndical. Il est certain que la situation actuelle ne peut plus durer. Même du point de vue politique, je ne voudrais pas que les aéroports d'aujourd'hui ressemblent à la longue à ce qu'étaient les chemins de fer en 1919-1920, quand les gens réclamaient une action autoritaire, ne serait-ce que pour faire partir les trains à l'heure. Nous devons prouver que la démocratie peut assurer à la fois l'ordre et l'efficacité de certains services essentiels, et nous sommes décidés à le

faire, même s'il est prématuré de parler des moyens pour y parvenir » (24 XII 72). Andreotti ne fait qu'appliquer de façon cohérente les indications de la « Critica Sociale » de 1910 (les chemins de fer contre la nation, c'est une absurdité !) et de la CGIL d'aujourd'hui (des exigences réelles et inéluctables du service !). Et comme il est cohérent, il ne cache pas que l'attaque est dirigée contre les ouvriers ! Pour ne pas perdre la face, le syndicat reste lâchement à mi-chemin : il veut arriver au même résultat, mais par d'autres moyens ! En réalité, les moyens et le but recherché sont les mêmes... En effet, ne déclare-t-il pas ouvertement au point 4 sa volonté de prendre lui-même « de façon autonome » les mesures que, dans le cas contraire, les préfets décideraient de prendre ? Mais alors, où est la différence entre l'action des bonzes et celle des préfets ? Tout simplement dans le fait que le syndicat doit décider « de lui-même » comment faire avaler aux prolétaires la pilule de la réglementation du droit de grève. En échange de ce service, le syndicat demande, en tant que représentant « qualifié » des travailleurs, que soit reconnu son rôle sur le plan institutionnel. En d'autres termes, les bonzes veillent sur leur part de gâteau, car ils savent que si le pouvoir prenait entièrement en charge les tâches qu'ils assument, le strapontin qu'ils occupent serait en danger. Mais alors que les préfets s'efforcent de châtrer les luttes sans médiations syndicales, les bonzes, eux veulent y arriver tout seuls. Il reste aux ouvriers qui veulent sauver leurs « droits » à se garder aussi bien sur leur droite que sur leur gauche.

Sursis pour les classes moyennes ?

(Suite de la 1^{re} page)

Réformisme, prolétariat et aristocratie ouvrière

Pendant que la petite bourgeoisie essaie d'échapper à la prolétarianisation par l'instruction supérieure, la bourgeoisie et ses valets promettent en effet au prolétariat qu'il pourrait échapper par cette même instruction à sa condition de prolétaire. Des promesses de "promotion sociale" par la "formation continue" à la revendication d'une "démocratisation" (véritable !) de l'enseignement et de "l'université aux fils des travailleurs", tous les moyens sont bons pour faire croire au prolétaire que, s'il est prolétaire, c'est parce qu'il ne sait rien et que, s'il savait quelque chose, il pourrait... devenir bourgeois.

Qu'il s'agisse là d'une énorme escroquerie n'est que trop évident : s'il y a des OS dans les usines ce n'est pas parce qu'il y a des gens qui ne sont pas ailes à l'université, mais parce que la production capitaliste a besoin d'OS. Si (théoriquement) tout fils d'ouvrier peut aller à l'école et devenir un cadre bourgeois, tous les fils d'ouvriers ne le peuvent pas : le capitalisme repose sur l'exploitation du prolétariat et ne peut pas le supprimer !

Il y a deux ans, la Pravda parlait des ennuis causés en Russie par la surabondance de bacheliers (et la planification ?) : les bacheliers excédentaires se retrouvaient... simples ouvriers à l'usine, ce qui n'allait pas tout seul ; diable, on leur avait promis autre chose !

Présenter aux prolétaires l'ascension sociale comme voie de salut, c'est offrir à quelques prolétaires la possibilité de se "sauver" individuellement sur le dos des autres, et en même temps poser la société capitaliste comme éternelle, exclure l'émancipation collective de la classe ouvrière, ce qui, évidemment, réduit chacun à chercher son salut personnel contre les autres.

Contre cette escroquerie, le communisme affirme que le prolétariat ne peut pas se sauver en cherchant à échapper à sa condition, mais doit l'assumer, s'organiser en classe révolutionnaire, c'est-à-dire en Parti, s'ériger en classe dominante, c'est-à-dire détruire l'Etat bourgeois par la révolution violente et instaurer sa propre dictature de classe, pour pouvoir détruire les fondements mêmes de son exploitation et de son existence en tant que classe : les rapports capitalistes de production, LE SALARIAT ET LE MARCHE. Et cette abolition du capitalisme est synonyme de l'ABOLITION DE LA DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL et de la DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN CLASSES. Voilà le point de vue du prolétariat.

L'agitationnisme trotskiste au secours du réformisme pacifiste

Pendant que le grand parti de l'Ordre se déconsidère de la sorte et laissait tomber dans la boue le drapeau du réformisme, le mouvement trotskiste se précipitait pour le ramasser et lui redonner du lustre. Car, fondamentalement, les trotskistes revendiquent la même perspective, seulement ils prétendent la réaliser par la lutte. Nous ne citerons que pour mémoire l'O.C.I.-A.J.S. qui, moins implanté que naguère dans les lycées, s'est contenté de suivre ; dans un tract du 22/3 ils font l'apologie de la manifestation "dans le calme" et reprennent purement et simplement les mots d'ordre les plus réformistes : abrogation de la loi Debré - rétablissement des sursis - abrogation du DEUG. On croit lire un tract du P.C.F.

Les positions de la "Ligue" et de L.O. sont plus nuancées et plus subtiles. Reconnaisant plus ou moins explicitement la nature petite bourgeoise et réformiste des revendications qu'ils ont eux-mêmes lancées, ces mouvements cherchent à les

La perspective réformiste au contraire veut perpétuer la division du travail ; elle demande à des millions de prolétaires de rester prolétaires pour que les enfants de quelques centaines de milliers d'entre eux puissent devenir techniciens, que quelques milliers puissent aller à l'université et devenir des cadres bourgeois et, qui sait, quelques-uns arriver à l'E.N.A. et devenir de grands commis de l'Etat capitaliste ! Cette perspective répugnante et mesquine correspond effectivement aux intérêts immédiats des couches supérieures du prolétariat, achetées par les miettes de la prospérité capitaliste et en particulier par la surexploitation des peuples opprimés. Et, pour être tant soit peu réalisable, même de façon immédiate et provisoire, elle exige la solidarité entre les classes, l'Union sacrée dans la compétition "pacifique" comme dans la guerre, car seule une bourgeoisie prospère peut accorder quelques miettes à l'aristocratie ouvrière ainsi qu'aux classes moyennes. Les grandes clamours démocratiques contre la "sélection sociale" à l'école et à l'université visent en réalité à lier plus solidement l'aristocratie ouvrière et, par son intermédiaire, tout le prolétariat, au sort de son économie nationale, de son capital, de son "pays" (réel ou véritable comme ils disent), bref, au sort de son Etat bourgeois.

C'est donc tout naturellement que le P.C.F. représentant officiel de l'opportunisme, s'est solidarisé avec les revendications lancées par les lycéens. Mais c'est tout naturellement aussi qu'il a essayé d'enlever au mouvement son seul aspect positif, son caractère de lutte violente contre l'Etat. La place nous manque pour raconter les mille et uns épisodes de cet effort pour casser les luttes tout en avalisant leurs buts, mais quiconque a été mêlé de près ou de loin au mouvement en aura vu suffisamment.

Rappelons quand même l'histoire des manifestations des 21 et 22 mars à Paris. Alors que depuis longtemps les comités lycéens avaient appelé à manifester le 22, le P.C.F. et autres démocrates ont lancé le mot d'ordre d'une manifestation la veille, le 21 ! L'humanité a eu le cynisme de l'appeler "manifestation unitaire", alors qu'elle visait à diviser le mouvement, à regrouper les bons pacifistes le 21, et à isoler les méchants "gauchistes" le 22 pour mieux les désigner et les livrer à la répression. La manœuvre était si évidente et si dégueulasse que même des militants du P.C.F., surtout parmi les jeunes, en ont eu honte ! La manif du 21 a été un fiasco complet, et nos démocrates se sont ralliés in extremis à celle du 22.

"dépasser" et à "étendre" la lutte aux jeunes prolétaires. Seulement ils n'ont pas osé, s'ils savent encore que ça existe, revendiquer l'abolition de la division du travail, et pour cause : une telle revendication les aurait "coupés" de ceux qui luttent pour leur place dans la division du travail ! Dans quelle direction pouvait-on alors "dépasser" cette lutte ?

Dans l'anti-militarisme, bien sûr ! puisqu'on était parti d'une question de sursis. Nos trotskistes ont voulu alors transformer le mouvement lycéen en un grand mouvement de lutte de "la jeunesse" contre l'armée, et y voir le début d'une lutte révolutionnaire contre l'Etat capitaliste.

En fait, ils n'ont rien dépassé et rien étendu du tout. Et le plus drôle est de voir chaque courant ridiculiser à bon droit les mots d'ordre "dépasser" et "extenseurs" lancés par l'autre. "Extension du sursis à tous les jeunes" demandent par exemple les uns, et les autres d'expliquer fort justement que les jeunes prolétaires n'ont que

foutre d'un sursis. "Suppression du service militaire" crient ces autres, et les uns de leur rappeler que cela ne signifie rien si on n'abat pas l'Etat bourgeois.

Si certains trotskistes sont encore capables de répéter les phrases classiques sur l'Etat et l'armée, c'est pour mieux les bafouer : cherchant désespérément des mots d'ordre et revendications à même de "remuer les masses", ils retombent là aussi dans les revendications réformistes. Après avoir déclaré pompeusement que l'Armée est au service du capital, qu'on ne "démocratisera" pas l'armée dans le cadre du système bourgeois, ils se lancent tous dans la fabrication de programmes de réformes démocratiques et populaires de l'armée ou, plus modestement, du service militaire. Nous parlerons une autre fois en détail de la question de l'armée. Notons simplement ici que tous ces beaux projets ressemblent à s'y méprendre à "l'Armée démocratique au service du peuple" chère au P.C.F. des années 1945, et ne s'en distinguent que par la prétention d'obtenir de l'Etat bourgeois qu'il ait la bonté de bien vouloir nous apprendre à nous servir des armes (même modernes !) pour... l'abattre ! C'est l'habituelle mystification "maximaliste" dans laquelle les

trotskistes enrobent le réformisme de leurs revendications prétendument "transitoires". Rien d'étonnant donc s'ils s'adressent eux aussi à "la jeunesse" par dessus toute distinction de classe, qu'ils en appellent au soutien de "la population" etc., bref, s'ils se placent tout comme le P.C.F. sur le terrain interclassiste du "peuple" et de la démocratie, et non pas

Notre tâche

Répétons-le, il ne s'agit pas pour nous de "reprocher" au mouvement étudiant et lycéen d'être ce qu'il est, et il nous appartient encore moins de jouer les pompiers sous prétexte que c'est une autre classe que la nôtre qui trouble l'ordre capitaliste.

Mais il nous est impossible, à nous communistes, de proclamer comme L.O. que « nous ne pouvons de toute manière qu'être solidaires de la lutte des lycéens contre la tentative du pouvoir de leur arracher un avantage qui leur était reconnu jusque là » et pousser à la roue en espérant que par un miracle dialectique ce qui est en réalité résistance des classes moyennes à leur prolétarianisation se transformera en lutte de classe du prolétariat ! Que celui qui garde encore quelques illusions là-dessus réfléchisse au fait

sur celui de la lutte des classes. C'est encore plus normal de la part de courants franchement "populistes" tels les divers maoïstes et les anarchisants de tout poil. Le pseudo-radicalisme et la violence de ces courants sert finalement de "caution extrême" aux revendications le plus platement réformistes et petites-bourgeoises, et rien d'autre.

suivant : la manifestation des lycéens et étudiants du 2/4 à Paris a réuni plus de 150.000 personnes paraît-il ; celle du 31/3 pour la défense des travailleurs immigrés, à laquelle les trotskistes appelaient aussi... quelque 2.000 ! Qui "dépasser" et dans quelle direction ?

Nous devons au contraire critiquer les aspirations et les illusions des classes moyennes et de l'aristocratie ouvrière, dénoncer comme agents de la bourgeoisie les partis qui inculquent ces mêmes aspirations et illusions aux ouvriers, et leur opposer la perspective et les revendications de classe du prolétariat, le programme communiste. C'est cette action qui, abstraction faite de toute considération de "succès" ou "d'efficacité" immédiats, permettra à travers les luttes la reconstitution d'un puissant mouvement de classe du prolétariat.

LE CHOMAGE

Suite de la page 3

tal. Il y a donc environ 10 millions de femmes qui sont « ménagères » non pas parce que cela leur plaît, mais parce qu'elles y sont obligées. Mais, en même temps, elles sont prêtes à retourner sur le marché du travail. Ce n'est pas parce qu'elles sont ménagères qu'elles ne travaillent pas : elles sont ménagères parce qu'elles n'ont pas de travail. Ceci apparaît avec le plus d'évidence dans le cas des familles expulsées de l'agriculture : à la campagne, la femme travaillait, à la ville le chef de famille a dû mal à trouver du travail même pour lui.

D'après une théorie, aberrante et ridicule, — mais énoncée, s'il vous plaît, par le journal économique le plus « sérieux » et le plus « informé » d'Italie, « 24 Ore » —, la diminution constante de la force de travail serait due à l'augmentation du revenu par habitant, à la « sécurité sociale », à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement. Comme ils ne peuvent pas parler ouvertement d'une augmentation constante du chômage (il n'est pas question d'ailleurs de « chômage », mais, plus élégamment, de « diminution de la force de travail »), car cela reviendrait à reconnaître la faillite et l'incapacité de la structure économique et sociale bourgeoise à satisfaire les besoins de la société, les économistes officiels déforment la réalité, et, quand ils ne peuvent vraiment plus faire autrement que de prendre acte des faits, par un changement de perspective, ils intervertissent la cause et l'effet. Disons donc, en premier lieu, qu'il n'y a jamais diminution de la force de travail : celle-ci augmente toujours, au contraire. Ce qui diminue, c'est la force de travail occupée. La preuve de la « diminution de la force de travail », selon ces messieurs, serait la diminution du nombre d'individus qui « cherchent » du travail. Or, ils ne tiennent absolument pas compte de tous ceux qui ne s'inscrivent pas sur les listes de placement, ni de ceux que l'enquête par échantillon de population laisse de côté, ni, bien entendu, de tous ceux qui vivent d'expédients. Pour nous, au con-

traire, la force de travail est constituée par tous les individus aptes au travail. Quant à l'explication selon laquelle la diminution de la force de travail occupée serait due à l'augmentation du revenu par habitant, c'est vraiment une plaisanterie ! Le revenu par habitant, c'est le revenu national divisé par le nombre d'habitants. Si l'on a deux individus dont l'un a un revenu de 100 et l'autre, parce qu'il est au chômage, de 0, statistiquement le revenu par habitant est de 50. Si le revenu par habitant passe à 75, cela ne peut vouloir dire qu'une chose : celui qui avait un revenu de 100 avait maintenant un revenu de 150, car l'autre, qui est toujours au chômage, continue à avoir un revenu de 0. Naturellement, ce petit calcul que les analphabètes et les ventres creux saisissent très bien ne peut pas effleurer l'esprit du savant et plus que repu professeur d'économie et de statistique.

8. « Que l'accroissement naturel de la classe ouvrière ne suffise pas aux besoins de l'accumulation nationale, et qu'il dépasse néanmoins les facultés d'absorption du marché national, cela paraît impliquer une contradiction, mais elle naît du mouvement même du capital, à qui il faut une plus grande proportion de femmes, d'enfants, d'adolescents, de jeunes gens que d'hommes faits. Semble-t-il donc moins contradictoire, au premier abord, qu'au moment même où des milliers d'ouvriers se trouvent sur le pavé, l'on crie à la disette de bras ? (...) L'exploitation de la force ouvrière par le capital est d'ailleurs si intense que le travailleur est déjà usé à la moitié de sa carrière. Quand il atteint l'âge mûr, il doit faire place à une force plus jeune et descendre un échelon sociale, heureux s'il ne se trouve pas définitivement relégué parmi les surnuméraires. » (Le Capital, 1, 3, p. 84).

Le véritable produit de l'accumulation capitaliste, ce n'est pas l'emploi mais le chômage : le mythe du plein emploi tient au fait que l'on cache la véritable grandeur de l'armée de réserve.

« Si l'accumulation, le progrès de la richesse sur la base capitaliste, produit donc nécessaire-

ment une surpopulation ouvrière celle-ci devient à son tour le levier le plus puissant de l'accumulation, une condition d'existence de la production capitaliste dans son état de développement intégral. Elle forme une armée de réserve industrielle qui appartient au capital d'une manière aussi absolue que s'il l'avait élevée et disciplinée à ses propres faits ». (Le Capital, 1, 3, p. 75-76).

Des pays à développement capitaliste intense, comme l'Allemagne, avant même d'épuiser leurs propres réserves de population ouvrière-utile, s'emploient à maintenir bien rempli le réservoir de la disponibilité ouvrière, en recourant à l'immigration. Le niveau de chômage, dont le bourgeois se flatte qu'il soit plus bas aujourd'hui qu'au siècle dernier, ne tient pas compte de toute la partie cachée du chômage ouvrier. « Il est clair donc que le problème a des aspects pathologiques. Le taux d'activité diminue dans beaucoup de pays industrialisés (Journal II Globo).

Il s'agit là d'un phénomène mondial dans la mesure où le capitalisme se développe à l'échelle mondiale : pour pouvoir le considérer comme un phénomène pathologique et guérissable, il faut falsifier les chiffres de façon à camoufler comme on peut l'opposition entre la richesse du capital et la misère du prolétariat, et le fait que de l'union entre les deux parties de l'armée industrielle ne peut pas ne pas naître le mouvement qui détruira le corps, non pas malade, mais pourri, du capitalisme.

(à suivre).

directeur - gérant
F. GAMBINI

imprimerie - Lino-imp -
1. 3. 5, boulevard Schœsling
MARSEILLE (X^e)
Tél. : 77.92.48

distribué par les N.M.P.P.